

**Document à destination des examinateurs de  
l'épreuve ponctuelle d'enseignement moral et civique (EMC)  
Baccalauréat session 2025**

**Textes de référence :**

- 1) Les **programmes** : BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et sur le programme de terminale publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019, BOENJS n°24 du 13 juin 2024.
- 2) La **définition de l'épreuve** : La note de service du 10 décembre 2025, publiée au BO n° 48 du 18 décembre 2025, abroge celle du 28 juillet 2021.

Elle précise que l'évaluation sur le **programme de cycle terminal** porte sur le programme de première publié au BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et sur le programme de terminale publié au BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

**Descriptif de l'épreuve :**

1. Accueil du candidat et rappel des différents temps de l'épreuve.
2. Présentation de la liste préparée par le candidat avec, pour chacun des deux axes, les deux domaines étudiés choisis.
3. Choix d'un domaine par l'évaluateur qui l'inscrit sur la liste du candidat.
4. Préparation du candidat : 30 minutes maximum.
5. Epreuve :
  - Rappel des deux temps de l'oral au candidat
  - Exposé par le candidat : 10 minutes maximum
  - Entretien avec le candidat : 20 minutes maximum.

**Principes de l'évaluation :**

L'enseignement d'EMC contribue à transmettre les valeurs de la République tout en favorisant l'exercice d'un jugement personnel.

L'épreuve évalue les capacités ci-dessous énoncées par le programme :

- savoir exercer son jugement et savoir l'inscrire dans une recherche de vérité
- être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations
- comprendre le sens de la complexité des choses
- être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences

La notation sur 20 correspond à une évaluation globale qui prend en compte l'exposé du candidat et l'entretien avec l'examineur.